

## DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 393 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration de 2 logements, située 7a rue de Mundolsheim à 67116 REICHSTETT

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 septembre 2020 accordant l'autorisation de souscription d'emprunt au Directeur Général dans la limite de 15 millions d'euros pour les contrats individuels,

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

### DÉCIDE

De contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 3 Lignes du Prêt pour un montant total de 393 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	<i>PLUS</i>
<b>Montant :</b>	220 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	40 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	ANNUELLE
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></li></ul>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	<i>PLUS FONCIER</i>
<b>Montant :</b>	160 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	60 ANS
<b>Périodicité des échéances :</b>	ANNUELLE
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></li></ul>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL))
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

### Ligne du Prêt 3

<b>Ligne de prêt :</b>	PHB2.0 Tranche 2018
<b>Montant :</b>	13 000 euros
<b>Durée totale :</b> avec <b>1<sup>ère</sup> période</b> - durée de la phase du différé d'amortissement :	40 ans  20 ans
<b>2<sup>nde</sup> période :</b> - Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle

<b>Index :</b> <b>1<sup>ère</sup> période de la phase du différé d'amortissement :</b>  <b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	<b>Taux fixe</b>  <b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>  <b>1<sup>ère</sup> période de la phase du différé d'amortissement :</b>  <b>2<sup>nde</sup> période de la phase d'amortissement :</b>	<b>Taux fixe de 0%</b>  <b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + <b>0,60 %</b>  <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement pour la 2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	<b>Amortissement prioritaire</b>
<b>Modalité de révision pour la 2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	Simple révisabilité
<b>Taux de progressivité de l'amortissement pour la 2<sup>nde</sup> période d'amortissement :</b>	<b>0%</b>

DE :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent
- A.....STRASBOURG....., le....07/12/2022.....

Certifié exécutoire le 08/12/2022

Jean-Bernard DAMBIER  
Directeur Général

